



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 62692

Texte de la question

M. Georges Lemoine attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les revendications exprimées par les personnels des urgences hospitalières. Confrontés à des conditions de travail difficiles et méritoires au service d'une mission essentielle de notre système de soins, ces personnels demandent en effet à bénéficier, semble-t-il à bon droit, des dispositions du décret n° 97-120 du 5 février 1997 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique hospitalière. Il souhaiterait par conséquent savoir quelle suite le Gouvernement envisage à donner à cette requête et, plus généralement, quelle réponse il entend apporter à la situation critique vécue par certains services des urgences.

Données clés

Auteur : [M. Georges Lemoine](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62692

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3646